





## Communiqué

SUD éducation 13 – 29 Boulevard Longchamp 13001 – Marseille  
mail - sudeduc13@sudeducation.org  
Tél – 07 82 67 77 75   @sudeducation13

### **Grève des AESH : un vrai statut, un vrai salaire C'est pour quand ?**

Marseille, le 13 juin 2023

#### **Mardi 13 juin, journée de grève et de mobilisations nationale appelée par l'intersyndicale CGT-FSU-FO-SUD éducation**

A Marseille, plusieurs centaines de personnes étaient rassemblées devant la DSDEN pour exiger une nouvelle fois un vrai statut et un vrai salaire pour les collègues AESH qui, rappelons-le, font partie des personnels les plus précarisés de l'Education Nationale.

L'intersyndicale, après quelques négociations avec l'administration qui ne semblait pas enclin à recevoir une délégation des personnels, a été reçue par Monsieur le DASEN, Monsieur le DASEN adjoint en charge du 1<sup>er</sup> degré et Madame la cheffe du service DPNE (Division des personnels non-enseignants).

#### **Les interventions des organisations syndicales ont porté sur les sujets malheureusement habituels que connaissent tous-tes les AESH du département :**

- Dégradation des conditions de travail depuis la mise en place des PIAL
- Arbitraire des affectations
- Diminution de la qualité de l'accompagnement des élèves (la circulaire des « 5 heures », bien qu'étant abrogée depuis juin 2020, reste pour beaucoup d'élèves, encore appliquée, faute de moyens humains suffisants
- Manque de formation
- Pas de revalorisation salariale (grille indiciaire non remise à jour)
- Problème d'accès aux CDI par la mise en place d'évaluations qui s'apparentent à une forme « d'écrémage » pour des collègues
- Quel calendrier pour le paiement des primes REP et REP+ ?
- Gestion future des AESH du 13 qui seront désormais rattaché-es à la DSDEN 13
- Inquiétudes sur les annonces faites lors de la CNH (conférence nationale sur le handicap) d'avril 2023 concernant la fusion des métiers d'AED et AESH ; le rôle amoindri des MDPH, l'augmentation de l'amplitude horaire de travail liée à la future prise en charge des élèves sur temps scolaires ET périscolaires...
- Temps partiels subis

## Les réponses de l'administration :

- Beaucoup de points relèvent du ministère et non pas de la DSDEN 13
- Constat d'une évolution progressive de la professionnalisation des métiers
- Concernant les annonces de la CNH, les décrets ne sont pas encore publiés. Attente des consignes ministérielles
- Rentrée 2023 : transfert de 5000 AESH à la gestion de la DSDEN
- Les évaluations doivent être mis en place, « comme tout le monde ». C'est voulu comme un « temps d'échange ». Notamment sur les questions de besoins de formation pour les AESH
- La DSDEN veut continuer de développer la formation continue pour les AESH
- Madame la Secrétaire Générale de la DSDEN recueille les situations individuelles, ne pas hésiter à les envoyer.
- 1 Création poste de catégorie A prévue pour gestion RH des AESH, « pour être à l'écoute ».
- 300 ETP attribués l'an dernier, en attente de la future dotation budgétaire
- Confirmation que la circulaire des 5h n'existe plus, ce n'est pas comme ça que c'est géré, c'est en fonction des besoins des élèves. Madame la cheffe de service de la DPNE précise qu'il convient, pour les équipes pédagogiques, d'anticiper lors de la constitution des classes pour constituer des groupes de besoins qui peuvent recevoir une aide AESH mutualisée.

## L'analyse de suD éducation 13 :

Une fois de plus, le mépris à l'égard des personnels AESH est notable. Aucune annonce faite, l'administration se cache derrière une politique nationale décidée par le ministère. Alors que certains leviers locaux pourraient être utilisés, comme par exemple la révision de la grille indiciaire de salaire des AESH (cf situation de l'académie de Créteil), la création de postes pour la gestion des AESH au sein de la DPNE, la mise en place d'une brigade de remplaçant-es...

La DSDEN 13, qui n'avait que 30 minutes pour nous recevoir (annonce faite en début d'audience !) refuse d'entendre les revendications des collègues AESH, l'état de souffrance manifeste de ces personnel-les, que l'on sait pourtant aujourd'hui essentiel-les dans la vie des écoles, collèges, lycées. La réussite d'une école inclusive pour toutes et tous ne se fera pas sans les AESH pour lesquel-les nous continuons de revendiquer :

- **un statut de la fonction publique, par la création d'un métier d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e,**
- **La reconnaissance d'un temps plein correspondant à 24h d'accompagnement**
- **Des hausses importantes de salaire, s'inscrivant dans une politique générale d'augmentation des plus bas salaires.**

